

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 689

15 mars 2012

SOMMAIRE

Altadis Luxembourg S.A.	33045	Inovalis Luxembourg Management Sàrl ..	33026
Alzette European Clo S.A.	33033	Inovalis Management Luxembourg	33033
Anya-2 S.à r.l.	33037	Inovalis Management Luxembourg	33026
Arlon Investment Venture S.à r.l.	33028	Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l.	33026
Association des Égyptiens au Luxembourg	33065	Intertechnology S.A.	33068
Caprion Proteomics Sàrl	33026	Invidia s.a.	33065
Clervaux Invest Sàrl	33052	Invidia s.a.	33069
CMP I S.à r.l.	33034	Jack-2 S.à r.l.	33048
E-Capital III (S.C.A.) SICAR	33059	Jack-2 S.à r.l.	33069
FBHS Holding Luxembourg S.à r.l.	33052	Jet Cruise S.A.	33045
Greenridge Property One S.à r.l.	33026	Joy Real Estate S.A.	33071
Greenridge Property Two S.à r.l.	33028	KPI Retail Property 31 S.à.r.l.	33031
Greenridge Property Two S.à r.l.	33028	KPI Retail Property 32 S.à.r.l.	33034
Harbour	33029	LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l.	33040
HPWM Funds	33029	Linamar Financial Sàrl	33072
Hummingbird S.A.	33029	Pine Logistics S.à r.l.	33030
Hummingbird S.A.	33030	Recina Invest S.A.	33059
Hummingbird S.A.	33030	R.E.M Investment	33040
Hypohil Lux Sàrl	33050	SD Holding Company S.A.	33069
Ideo S.à r.l.	33039	Spindle Logistics S.à r.l.	33029
Immar S.A.	33040	SSCP Oil Holdings S.C.A.	33042
Immobilière Strasbourg S.A.	33064	Torun S.à r.l.	33037
Immoconstrukta S.A.	33064	Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg) IV SICAV - FIS	33072
Immogest S.à r.l.	33064	Wisteria S.à r.l.	33072
Immorod S.à r.l.	33068		
Infinity Investments S.A.	33030		

Caprion Proteomics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.173.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2012.

Caprion Proteomics SARL
Manacor (Luxembourg) SA
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012018188/15.

(120022768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Greenridge Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017844/10.

(120022068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.174.840,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.293.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, THE INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES, INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017880/14.

(120022070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

**Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Inovalis Luxembourg Management Sàrl).**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 163.740.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE TWENTY-THIRD DAY OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

1) Inovalis Luxembourg Sàrl, a Luxembourg private limited liability company incorporated on September 27th, 2011, having its registered office set at L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, and duly registered with Luxembourg RCS under the number B167737.

Represented by Mrs. Stephanie RAGNI, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 18th, 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

It appears from an attendance list that the entire capital of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the sole shareholder, duly represented at the meeting, having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Agenda

1. Amendment of the name of the Company into «Inovalis Management Luxembourg» and subsequent amendment of article 1 of the by-laws of the Company in order to be read thereafter as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “Inovalis Management Luxembourg”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity ((hereinafter referred to as the “Company”), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the “Law”)).

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from “Inovalis Luxembourg Management Sàrl” into “Inovalis Management Luxembourg”.

As a consequence the Article 1 of the by-laws is amended and will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “Inovalis Management Luxembourg”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity ((hereinafter referred to as the “Company”), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the “Law”)).

As there being no further business on the Agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-TROIS JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Inovalis Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée en date du 27 septembre 2011, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B163737

ici dûment représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 18 janvier 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire, agissant pour le compte de la comparante, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Il résulte d'une liste de présence que l'entière du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) est dûment représenté à la présente assemblée, qui en conséquence est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, l'actionnaire unique, dûment représenté, ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale en «Inovalis Management Luxembourg» et modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination “Inovalis Management Luxembourg”, qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»)).

2. Divers.

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Inovalis Luxembourg Management Sàrl» en «Inovalis Management Luxembourg».

En conséquence l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Inovalis Management Luxembourg", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert le 24 janvier 2012. Relation: RED/2012/171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012017877/92.

(120022073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Greenridge Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017845/10.

(120022065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Greenridge Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017846/10.

(120022066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 20 décembre 2011 que M. Damien Pierre DEMONCHY a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société en date du 2 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour Arlon Investment Venture Sà r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012018161/16.

(120022304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Harbour, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.052.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012017861/11.

(120022192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

HPWM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.804.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017868/10.

(120022147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Hummingbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.848.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012017869/12.

(120021910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Spindle Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 126.262.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Paul Huyghe a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Mailys Egan
Mandataire

Référence de publication: 2012018503/21.

(120022250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Hummingbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.848.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012017870/12.

(120021911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Hummingbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.848.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012017871/12.

(120021912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012017876/10.

(120021611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Pine Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 108.690.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Mailys Egan
Mandataire

Référence de publication: 2012018464/20.

(120022252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

KPI Retail Property 31 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.866.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- BGP Investment S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred thirty five (235) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 09 December 2011, and

2.- BGP Management GmbH, a private limited liability company under the laws of Germany, having its registered office at Prannerstrasse 6, D-80333 München, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts München under the number HRB 177306, holder of fifteen (15) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 12 December 2011.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of KPI Retail Property 31 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, Rue Jean Monnet, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 116866, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER on 30th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1515 on 08th August 2006 (the "Company");

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholders appoint Mr. Mark DUNSTAN, born on February 11th 1962 in Melbourne, Australia, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 09 décembre 2011.

2.- BGP Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemande, ayant son siège social au Prannerstrasse 6, D-80333 München, Allemane, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts München sous le numéro HRB 177306, propriétaire de 15 (quinze) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 décembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de KPI Retail Property 31 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116866, constituée suivant un acte du Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1515 en date du 08 août 2006 («la Société»);

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
 4. Divers
- IV.- L'assemblée a ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution:

Les associées décident de nommer Monsieur Mark DUNSTAN, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016050/135.

(120019221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.740.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 janvier 2012 acte n°32 pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017878/11.

(120022150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Alzette European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.870.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle des administrateurs et du président du conseil d'administration se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2012018173/16.

(120022796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

CMP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.329.

Par résolutions prises en date du 30 janvier 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012018213/19.

(120023038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

KPI Retail Property 32 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.867.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- BGP Investment S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred thirty five (235) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 09 December 2011, and

2.- BGP Management GmbH, a private limited liability company under the laws of Germany, having its registered office at Prannerstrasse 6, D-80333 München, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts München under the number HRB 177306, holder of fifteen (15) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 12 December 2011.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of KPI Retail Property 32 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 116867, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 30th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1521 on 09th August 2006 (the "Company");

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,-(fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholders appoint Mr. Mark DUNSTAN, born on February 11th 1962 in Melbourne, Australia, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 09 décembre 2011.

2.- BGP Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemande, ayant son siège social au Prannerstrasse 6, D-80333 München, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts München sous le numéro HRB 177306, propriétaire de 15 (quinze) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 décembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de KPI Retail Property 32 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116867, constituée suivant un acte du Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1521 en date du 09 août 2006 («la Société»);

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
 4. Divers
- IV.- L'assemblée a ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution:

Les associées décident de nommer Monsieur Mark DUNSTAN, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016051/135.

(120019224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.047.983,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012018544/20.

(120022249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.709.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Hulaan Coal Corporation, a company governed by the laws of Canada, registered with the Registrar of Companies, Province of British Columbia (Canada), under the number BC0894850, having its registered office at 2900 – 550 Burrard Street, Vancouver, BC V6C 0A3, Canada,

here represented by Me Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 January 2012;

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Anya-2 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158709, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 843, on 28 April 2011.

- The Company's capital is currently set at nine hundred eighteen thousand US dollars (USD 918,000.-), represented by nine thousand one hundred eighty (9,180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from nine hundred eighteen thousand US dollars (USD 918,000.-) to nine hundred twenty eight thousand US dollars (USD 928,000.-) by the creation and the issue of one hundred (100) new shares.

2. Subscription and payment in cash of all the one hundred (100) newly issued shares by Hulaan Coal Corporation.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of nine hundred eighteen thousand US dollars (USD 918,000.-) represented by nine thousand one hundred eighty (9,180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, to nine hundred twenty eight thousand US dollars (USD 928,000.-) and to issue in this respect one hundred (100) new shares (the "New Shares") with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The one hundred (100) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Hulaan Coal Corporation, prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) by the payment in cash of ten thousand US dollars (USD 10,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of ten thousand US dollars (USD 10,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at nine hundred twenty eight thousand US dollars (USD 928,000.-) represented by nine thousand two hundred eighty (9,280) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Hulaan Coal Corporation, une société régie par les lois du Canada, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Province de Colombie Britannique (Canada), sous le numéro BC0894850, ayant son siège social au 2900 – 550 Burrard Street, Vancouver, BC V6C 0A3, Canada,

ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Any-2 S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B °158709, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 28 avril 2011.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à neuf cent dix-huit mille dollars US (USD 918.000.-), représenté par neuf mille cent quatre-vingt (9.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix mille dollars US (USD 10.000,-) à neuf cent vingt-huit mille dollars US (USD 928.000,-), par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et le paiement en numéraire de cent (100) parts sociales nouvellement émises par Hulaan Coal Corporation.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars US (USD 10.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de neuf cent dix-huit mille dollars US (USD 918.000,-) représenté par neuf mille cent quatre-vingt (9.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, à un montant de neuf cent vingt-huit mille dollars US (USD 928.000,-), et d'émettre à cet égard cent (100) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Les cent (100) parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont entièrement souscrites par Hulaan Coal Corporation, précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) par le paiement en numéraire de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à neuf cent vingt-huit mille dollars US (USD 928.000,-), représenté par neuf mille deux cent quatre-vingt (9.280) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur pd. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017691/128.

(120022131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Ideo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.832.

Les Comptes Annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012017883/11.

(120021703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Immar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2012017884/11.

(120021642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu
- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018646/25.

(120022943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

R.E.M Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.494.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Namibor Ltd., having its registered office at 112, Bonadie Street, Trust House, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, registered at International Business Company number 18374 IBC 2010,

here represented by Mrs Cristine ASTGEN, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 December 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of R.E.M. Investment, a "société à responsabilité limitée" constituted by a notarial deed on 21 March 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1399 of 28 June 2011;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000) to bring it from its present amount of FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000) to the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 500,000) by the issuance of FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND (450,000) new shares with a par value of ONE EURO (EUR

1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND (450,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the total amount of FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 6.

6.1 The Company's corporate capital is fixed at FIVE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 500,000) represented by FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND EURO (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt deux décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Namibor Ltd., ayant son siège social au 112, Bonadie Street, Trust House, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, enregistrée au International Business companies sous le numéro 18374 IBC 2010,

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée R.E.M. Investment, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1399 du 28 juin 2011;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000) pour porter son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000) à CINQ CENT MILLE

EUROS (EUR 500.000) par l'émission de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que le montant total de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.**

6.1 Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000), représenté par CINQ CENT MILLE (500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christine ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58374. Reçu soixante-quinze euros (75,00.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018478/96.

(120022292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

SSCP Oil Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.319.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr. Raymond THILL, acting as the representative of the board of managers of SSCP Oil S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163299 (the "General Partner"), acting a general partner (gérant commandité) of SSCP Oil Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, whose registered office is at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.319 (the "Company"),

duly authorized to represent the Company pursuant to the power granted in the resolutions of the board of managers of the General Partner of the Company dated 22 December 2011 (the "Resolutions").

A copy of the minutes of the Resolutions, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1 September 2011, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2682, page 128690 dated 4 November 2011, and whose Articles have

been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 19 December 2011 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

2) The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by (i) three thousand one hundred (3,100) unlimited shares (herein defined as the "Unlimited Shares") and (ii) twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares (actions de commanditaire) (herein defined as the "Limited Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) Pursuant to Article 5.1.6 and 5.1.7 of the Articles:

" **5.1.6.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is fifty-five million three hundred and fifty thousand nine hundred Euro (EUR 55,350,900.-)."

5.1.7. Within the limits out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8. The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

4) In the Resolutions, the board of managers of the General Partner of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the framework of the authorized share capital set out under Article 5.1.6 of the Articles by an amount of thirty million three hundred and fifty-four thousand Euro (EUR 30,354,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), to thirty million three hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 30,385,000.-) by creating and issuing thirty million three hundred and fifty-four thousand (30,354,000) new Limited Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each fully paid up by contribution in cash (the "New Shares").

Evidence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of the share capital with effect as of 22 December 2011, the subscribed share capital of the Company presently amounts to thirty million three hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 30,385,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) Unlimited Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-), and thirty million three hundred and eighty-one thousand nine hundred (30,381,900) Limited Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Therefore, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is thirty million three hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 30,385,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) unlimited shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) ("actions de commandité", the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder and thirty million three hundred and eighty-one thousand nine hundred (30,381,900) limited shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares"), held by the Limited Shareholders.

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in Article 5.1.6 of the Articles has been decreased to twenty-four million nine hundred and ninety-six thousand nine hundred Euro (EUR 24,996,900.-) so that Article 5.1.6 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.6.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is twenty-four million nine hundred and ninety-six thousand nine hundred Euro (EUR 24,996,900.-)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Raymond THILL, agissant en tant que représentant des membres du conseil de gérance de SSCP Oil S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163299 (the "Gérant Commandité"), agissant en tant que Gérant Commandité de SSCP Oil Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163319 (la "Société"),

dûment autorisé à représenter la Société conformément au pouvoir donné dans les résolutions du conseil de gérance du Gérant Commandité de la Société datées du 22 décembre 2011 (les "Résolutions").

Une copie du procès-verbal des Résolutions, signé ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2682, page 128690 daté du 4 novembre 2011, et qui ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné le 19 décembre 2011, non encore publié au Mémorial.

2) Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions de commandité (les "Actions de Commandité") et vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire (les "Actions de Commanditaire") d'une valeur nominale d'un Euro (1.-EUR).

3) Conformément à l'Article 5.1.6 et 5.1.7 des Statuts:

" **5.1.6.** La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinquante-cinq millions trois cent cinquante mille neuf cents Euros (EUR 55.350.900,-).

5.1.7. Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a mandat d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8. Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d' Actions Emises par le Gérant devant notaire."

4) Dans les Résolutions, le conseil de gérance du Gérant Commandité de la Société a décidé l'augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé tel que fixé à l'article 5.1.6 des Statuts d'un montant de trente millions trois cent cinquante-quatre mille euros (EUR 30.354.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 30.385.000,-) par la création et l'émission de trente millions trois cent cinquante-quatre mille (30.354.000) nouvelles Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées par un apport en numéraire (les "Nouvelles Actions").

La preuve de l'apport en numéraire a été fournie au notaire instrumentant.

5) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 22 décembre 2011, le capital social souscrit de la Société s'élève à présent à trente millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 30.385.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) Actions de Commandité et (ii) trente millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cents (30.381.900) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) Actions de Commanditaire.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence, et sera dorénavant lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 30.385.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.) (les "Actions de Commandité"), détenues par le Commandité et trente millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cents (30.381.900) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) (les "Actions de Commanditaire"), détenues par les Commanditaires."

Par ailleurs, par suite de l'augmentation de capital dans le cadre de la clause de capital autorisé mentionnée ci-dessus, le montant du capital social autorisé fixé à l'article 5.1.6 des Statuts a été diminué à vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 24.996.900,-) de telle sorte que l'Article 5.1.6 des Statuts est modifié en conséquence et sera dorénavant lu comme suit:

" **5.1.6.** La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 24.996.900,-)."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58694. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018527/169.

(120022020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Jet Cruise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 90.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017895/9.

(120022060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of ALTADIS LUXEMBOURG S.A., (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 67.932, incorporated on 22 December 1998, by a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 194 of 23 March 1999. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time on 6 May 2011, by deed of M^e Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1816 of 9 August 2011.

The Meeting is presided by Mr. Willem-Arnoud VAN ROOYEN, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Mrs. Christelle ELIMORT, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Danielle RHEINDT, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company to the City of Luxembourg;
2. Amendment and restatement of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to amend and restate the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The director or, as the case may be, the board of directors is authorized to change the address of the Company’s registered office within the boundaries of the municipality of Luxembourg.”

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de ALTADIS LUXEMBOURG S.A., (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.932, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 194 du 23 mars 1999. Les statuts de la Société (les «Statuts») furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mai 2011, publié au Mémorial numéro 1816 du 9 août 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Willem-Arnoud VAN ROOYEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Madame Christelle ELIMORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Danielle RHEINDT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à la Ville de Luxembourg;
2. Modification du premier paragraphe des article 2;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W.-A. VAN ROOYEN, C. ELIMORT, D. RHEINDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2012. LAC/2012/4210. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016426/118.

(120020549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Jack-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.728.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Hulaan Coal Corporation, a company governed by the laws of Canada, registered with the Registrar of Companies, Province of British Columbia (Canada), under the number BC0894850, having its registered office at 2900 - 550 Burrard Street, Vancouver, BC V6C 0A3, Canada,

here represented by Me Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 January 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Jack-2 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158.728, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 827, on 27 April 2011.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to twenty eight thousand US dollars (USD 28,000.-) by the creation and the issue of one hundred (100) new shares.

2. Subscription and payment in cash of all the one hundred (100) newly issued shares by Hulaan Coal Corporation.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, to twenty eight thousand US dollars (USD 28,000.-) and to issue in this respect one hundred (100) new shares (the "New Shares") with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The one hundred (100) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Hulaan Coal Corporation, prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) by the payment in cash of ten thousand US dollars (USD 10,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of ten thousand US dollars (USD 10,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at twenty eight thousand US dollars (USD 28,000.-) represented by two hundred eighty (280) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Hulaan Coal Corporation, une société régie par les lois du Canada, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Province de Colombie Britannique (Canada), sous le numéro BC0894850, ayant son siège social au 2900 - 550 Burrard Street, Vancouver, BC V6C 0A3, Canada,

ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Jack-2 S.à r.l.» (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B° 158.728, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 827 du 27 avril 2011.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix mille dollars US (USD 10.000,-) à vingt-huit mille dollars US (USD 28.000,-), par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et le paiement en numéraire de cent (100) parts sociales nouvellement émises par Hulaan Coal Corporation.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars US (USD 10.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, à un montant de vingt-huit mille dollars US (USD 28.000,-), et d'émettre à cet égard cent (100) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Les cent (100) parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont entièrement souscrites par Hulaan Coal Corporation, précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) par le paiement en numéraire de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à vingt-huit mille dollars US (USD 28.000,-), représenté par deux cent quatre-vingt (280) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4793. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur pd. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017892/126.

(120022172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Hypohil Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 166.664.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Hypolite OGAZI, époux de Hilda NWABUBA, chef d'entreprise, né à Umuaka (Nigéria), le 23 septembre 1970, demeurant à F-57290 Fameck, 1, rue des Croates.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HYPOHIL LUX SARL. Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "D' Code Bar"

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un snack, d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, restauration avec vente sur place ou à emporter;

- achat, vente négoce, import, export de produits non réglementés

- commissionnaire, accepter tous mandats relatifs aux affaires d'autrui, à l'exclusion de la mise en relation de ses clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier, à l'exclusion de mandats de gestion de fortune.

- intermédiaire commercial.

- La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre-

ment, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Hypolite OGAZI, époux de Hilda NWABUBA, chef d'entreprise, né à Umuaka (Nigeria), le 23 septembre 1970, demeurant à F-57290 Fameck, 1, rue des Croates.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Hypolite OGAZI, époux de Hilda NWABUBA, chef d'entreprise, né à Umuaka (Nigeria), le 23 septembre 1970, demeurant à F-57290 Fameck, 1, rue des Croates.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ogazi et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 janvier 2012. Relation EAC/2012/1177. Reçu soixante quinze euros 75.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012017873/79.

(120022165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Clervaux Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.801.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 décembre 2011

L'associé unique accepte la démission de son mandat de gérant de catégorie A, de la société LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Company des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1279.

L'associé unique décide de nommer pour une durée illimitée comme nouveau gérant de catégorie A:

- Monsieur Alain ROCH, né le 30 janvier 1965 à Lausanne (CH), demeurant professionnellement au 1800 avenue McGill College, Bur. 2108, Montréal (Québec), H3A 3J6 Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018211/17.

(120022825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

FBHS Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.551.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of January.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KC/MBC Holdings Co., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3732987, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA

here represented by Ms Sarah-Nada Arfa, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jasper, Indiana on 20 January 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of FBHS Holding Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, provided that at least one Manager A and one Manager B vote in favour of such decision; in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed and paid up by KC/MBC Holdings Co., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Charles J. Ryan, Vice President - Tax, born on 10 February 1953 in Illinois, USA, having his professional address at 520 Lake Cook Rd, Deerfield, IL 60015, USA, as Manager A;
 - Mr. Jean-Baptiste Moreau, General Manager, born on 6 September 1972 in Senlis, France, having his professional address at 131, avenue Charles de Gaulle, 72200 Neuilly Sur Seine, Ile-de-France, France, as Manager A;
 - Ms. Anne-Catherine Grave, private employee, born on 23 July 1974 in Comines, France, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Manager B;
 - Ms. Antonella Graziano, private employee, born on 20 January 1966 in Orvieto, Italy, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Manager B.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KC/MBC Holdings Co, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3732987, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Sarah-Nada Arfa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Jasper, Inde le 20 janvier 2012.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FBHS Holding Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à

son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pourvu qu'au moins un Gérant A et un Gérant B vote en faveur d'une telle décision; en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont

valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

KC/MBC Holdings Co., prénommée, a souscrit et payé toutes les vingt-cinq (25.000) mille parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associée unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Charles J. Ryan, vice-président - tax, né le 10 février 1953, dans l'Illinois, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 520 Lake Cook Rd, Deerfield, IL 60015, Etats-Unis, en tant que Gérant A;

- Monsieur Jean-Baptiste Moreau, directeur général, né le 6 septembre 1972 à Senlis, France, ayant son adresse professionnelle au 131, avenue Charles de Gaulle, 72200 Neuilly Sur Seine, Ile-de-France, France, en tant que Gérant A;

- Mademoiselle Anne-Catherine Grave, employée, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant son adresse professionnelle au 19 rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant B;

- Mademoiselle Antonella Graziano, employée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, ayant son adresse professionnelle au 19 rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. N. ARFA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1231. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012014650/363.

(120017400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

E-Capital III (S.C.A.) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.068.

—
Veuillez prendre note de la nouvelle adresse de la société

E-Capital III (S.C.A.) SICAR

7, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour E-Capital III (S.C.A.) SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012018239/15.

(120022629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Recina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.026.

—
In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the public limited company (société anonyme) RECINA INVEST S.A., having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158026 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on December 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 of March 31, 2011.

There appeared:

1.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

2.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, Lake Building, 2nd Floor, Wickhams Cay I (British Virgin Islands);

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The proxies, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing parties, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 300.000 (three hundred thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 31.900 (thirty one thousand nine hundred Euro) to EUR 331.900 (three hundred thirty one thousand nine hundred Euro) by way of the issuance of 300.000 (three hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, with a share premium of EUR 50.000,- (fifty thousand Euro);

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 5 § 1 of the Articles;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, and any employee of Capita Fiduciary S.A., each acting individually, to

proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting decides to take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 31,900 (thirty one thousand nine hundred Euro) to EUR 331,900 (three hundred thirty one thousand nine hundred Euro) by way of the issuance of 300,000 (three hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, issued with a global share premium of EUR 50,000 (fifty thousand Euro).

The new shares are divided as follows:

- 2,190 (two thousand one hundred ninety) class A shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class B shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class C shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class D shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class E shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class F shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class G shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class H shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class I shares,
- 33,090 (thirty three thousand ninety) class J shares.

Consequently, the total of shares is divided as follows:

- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class A shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class B shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class C shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class D shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class E shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class F shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class G shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class H shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class I shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class J shares.

Second resolution

The meeting resolves to record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), represented as stated hereabove, declares to subscribe for 150,000 (one hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay them up by a contribution in cash as follows:

- 1,095 (one thousand ninety five) class A shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class B shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class C shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class D shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class E shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class F shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class G shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class H shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class I shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class J shares.

2.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, Lake Building, 2nd Floor, Wickhams Cay I (British Virgin Islands), represented as stated hereabove, declares to

subscribe for 150,000 (one hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 1 (one Euro) and to fully pay them up by a contribution in cash as follows:

- 1,095 (one thousand ninety five) class A shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class B shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class C shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class D shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class E shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class F shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class G shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class H shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class I shares,
- 16,545 (sixteen thousand five hundred forty five) class J shares.

The new shares are issued with a global share premium of EUR 50.000 (fifty thousand Euro).

All these shares have been fully paid up by payment in cash, and the payment of the share premium has been realized by the two shareholders, so that the sum of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Third resolution

The meeting resolves to amend article 5 § 1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 331,900 (three hundred thirty-one thousand nine hundred Euro), represented by 331,900 (three hundred thirty-one thousand nine hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class A shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class B shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class C shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class D shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class E shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class F shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class G shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class H shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class I shares,
- 33,190 (thirty three thousand one hundred ninety) class J shares."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, and any employee of Capita Fiduciary S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand four hundred and twenty-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder acting on behalf of the appearing party, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme RECINA INVEST S.A., ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158026 (la Société). La Société a été constituée suivant

acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 15 décembre 2010, publié le 31 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 608.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street Street (Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Lake Building, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques),

ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires détiennent toutes les actions représentant le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.900 (trente et un mille neuf cents euros) à EUR 331.900,- (trois cent trente et un mille neuf cents euros), par l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime d'émission de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

2. Souscription et paiement des classes d'actions comme indiqué sous le point 1 ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5 § 1 des Statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Capita Fiduciary S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

5. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.900 (trente et un mille neuf cents euros) à EUR 331.900 (trois cent trente et un mille neuf cents euros), par l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime d'émission de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

Les nouvelles actions sont divisées de la manière suivante:

- 2.190 (deux mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe A;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe B;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe C;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe D;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe E;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe F;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe G;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe H;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe I;
- 33.090 (trente trois mille quatre-vingt-dix) actions de classe J.

L'ensemble des actions de la société est donc désormais divisé de la manière suivante:

- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe A;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe B;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe C;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe D;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe E;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe F;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe G;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe H;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe I;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe J.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'enregistrer la souscription suivant, ainsi que la libération intégrale de l'augmentation de capital de la société comme suit:

Souscription - Libération

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, 2nd, 54th Street (Panama), ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 150.000 (cent cinquante mille) actions nouvelles ayant une valeur nominale EUR 1 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, comme suit:

- 1.095 (mille quatre-vingt-quinze) actions de classe A;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe B;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe C;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe D;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe E;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe F;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe G;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe H;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe I;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe J.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Lake Building 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 150.000 (cent cinquante mille) actions nouvelles ayant une valeur nominale EUR 1 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, comme suit:

- 1.095 (mille quatre-vingt-quinze) actions de classe A;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe B;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe C;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe D;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe E;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe F;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe G;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe H;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe I;
- 16.545 (seize mille cinq cent quarante cinq) actions de classe J.

Les actions nouvelles ont été émises avec une prime d'émission globale de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire et le paiement de la prime d'émission réalisé par les deux actionnaires, de sorte que la somme de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 331.900 (trois cent trente et un mille neuf cents euros) représenté par 331.900 (trois cent trente et un mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

L'ensemble de ces actions se divise comme suit:

- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe A;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe B;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe C;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe D;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe E;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe F;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe G;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe H;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe I;
- 33.190 (trente trois mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe J.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Capital Fiduciary S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille quatre cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016843/262.

(120020003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Immobilière Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 100.585.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012017885/12.

(120022237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Immoconstrukta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immoconstrukta S.A.
Signature

Référence de publication: 2012017886/11.

(120021636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Immogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 22.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immogest s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012017887/11.

(120021635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Invidia s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012017890/12.

(120021623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

AEL, Association des Égyptiens au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3414 Dudelange, 8, rue Bannent.

R.C.S. Luxembourg F 8.993.

STATUTS

Entre les soussignés, membres fondateurs:

- Monsieur Samir TANIOS, demeurant à: 8, rue bannent / L-3414 Dudelange, économiste, de nationalité luxembourgeoise.
- Monsieur Hani NASSER, demeurant à: 18, rue Eugène Wolff / L-2736 Luxembourg, guide Egyptologue de nationalités égyptienne et française.
- Madame Yasmine MAHMOUD, demeurant à: 129, rue des aubépines / L-1145 Luxembourg, étudiante, de nationalités égyptienne et britannique.
- Madame Nachwa ADIB SOLIMAN GERGES, demeurant à: 28, rue de la résistance, L-4942 Bascharage, femme au foyer, de nationalité égyptienne.
- Monsieur Mohamed EWIS, demeurant à 11, rue Robert Schumann / L-4779 Pétange, employé, de nationalités égyptienne et française.
- Monsieur Hamza MOHAMED HASSAN MOHAMED, demeurant à: 124 a, Av.de la liberté /4602 Niedercorn, employé de nationalité égyptienne.
- Monsieur Hossam-Eldin EL SAYED MORSY MOHAMED, demeurant à: 2, rue des bleuets / L-1242 Luxembourg, employé de nationalité égyptienne.

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

1. Généralités

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège et Durée. L'Association porte la dénomination: Association des Egyptiens au Luxembourg, association sans but lucratif, en abrégé AEL a.s.b.L.

1. L'association a son siège social à: 8, rue Bannent / L- 3414 Dudelange.

Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité au Grand-Duché du Luxembourg.

2. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. L'association n'a aucune appartenance, aucun objectif ni activité politiques ou religieux.

L'association a comme objet:

1- Etablir des liens et assurer la communication entre les membres de la communauté égyptienne au Luxembourg ainsi que dans la Grande Région, ainsi qu'entre les membres de la communauté et l'Egypte sur les niveaux: culturel, humanitaire, social et économique.

2- Faire mieux connaître la civilisation et la culture Egyptienne, et promouvoir l'image de l'Egypte au Luxembourg.

3- Aider les associations égyptiennes locales travaillant dans les domaines de l'enfance, l'éducation et la santé.

4- Etablir le lien avec l'ambassade d'Egypte à Bruxelles pour faciliter les services consulaires et toutes autres formalités et activités culturelles pour les Egyptiens résidents au Luxembourg.

5- Coopérer avec les autres associations similaires d'autres communautés au Luxembourg et dans d'autres pays, partageant les mêmes principes.

6- Proposer des renseignements pratiques pour aider les nouveaux arrivés Egyptiens à s'intégrer dans le tissu de la société Luxembourgeoise.

7- Organiser et participer à des événements culturels et sociaux au Luxembourg et dans la Grande Région.

8- Encourager et faciliter l'investissement entre le Luxembourg et l'Egypte et vice-versa.

2. Exercice social

Art. 3. L'année sociale coïncide à l'année civile.

3. Les Membres

Art. 4. Membres, Conditions et Modalités d'entrée. Les membres de l'association sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Ils se composent de membres fondateurs, de membres actifs, de membres adhérents et de membres honoraires. Le nombre de membres fondateurs et actifs ne peut être inférieur à 5.

a) Les membres fondateurs et actifs ont les pouvoirs que leur confère la loi du 28 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts.

b) Les membres adhérents sont informés et peuvent participer aux activités de l'association. Ils peuvent participer aux Assemblées Générales. Ils ne jouissent d'aucun droit de vote.

c) Le titre de membre honoraire est conféré par le Conseil d'Administration à toute personne apportant une caution morale ou ayant contribué de manière exceptionnelle à la réalisation de ses objectifs.

Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du conseil d'administration.

Art. 5. Liste des associés. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 6. Cotisation. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, à l'exception des membres honoraires, sont tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 50 euro.

Art. 7. Conditions de sortie, Membres démissionnaires, Exclusions.

1. Tout associé peut se retirer librement de l'a.s.b.l. en adressant sa démission au Conseil d'Administration.

2. Est de plein droit réputé membre démissionnaire l'associé qui, suite à un rappel écrit, reste en défaut de payer sa cotisation après un délai de trois mois à partir du jour de l'échéance.

3. Un associé peut être exclu contre son gré dans les cas suivants:

a.) Si l'associé a causé à l'a.s.b.l. un préjudice matériel ou moral grave.

b.) Si l'associé perturbe de manière durable ou répétée le bon fonctionnement de l'a.s.b.l.

c.) Si l'associé enfreint les principes de l'association.

L'exclusion d'un associé relève du domaine réservé à l'Assemblée Générale et nécessite une majorité qualifiée. Elle ne pourra être décidée qu'après que l'associé en question ait eu la possibilité effective de présenter, à sa convenance oralement ou par écrit et en connaissance de cause, ses explications à l'Assemblée Générale appelée à décider de l'exclusion. Le conseil d'administration peut suspendre le membre en question en attendant la décision de l'assemblée générale.

4- L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

4. L'Assemblée Générale:

Art. 8. Composition, Pouvoirs et Matières réservées.

1. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres fondateurs et actifs.

2. Constituent des matières réservées à l'Assemblée Générale:

a.) la modification des statuts.

b.) la nomination et révocation des administrateurs.

c.) l'approbation des budgets et des comptes.

d.) la fixation des cotisations annuelles.

e.) l'exclusion d'un associé selon les modalités de l'art. 7

f.) la dissolution de l'a.s.b.l.

Les modifications concernant les matières réservées nécessitent une délibération et un vote de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Convocation à l'Assemblée Générale.

1. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration dans les cas suivants:

a.) une Assemblée Générale ordinaire est convoquée une fois par an. Elle devra se prononcer sur le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

b.) une Assemblée Générale extraordinaire est convoquée chaque fois qu'un cinquième au moins des membres en fait la demande, et chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

2. Tous les membres sont convoqués à l'Assemblée Générale par les soins du Conseil d'Administration au moins deux semaines à l'avance. La convocation comprenant en annexe l'ordre du jour se fait par lettre postale ou courrier électronique.

3. Il est loisible à tout membre de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, à l'exclusion des tiers.

Art. 10. Ordre du jour. L'ordre du jour, à peine de nullité, est annexé à la lettre de convocation.

Chaque membre peut requérir au Conseil d'Administration l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour. Ce dernier doit donner suite à une telle requête dès lors qu'elle est signée par un vingtième au moins des membres. À cet effet, la dernière liste annuelle des associés fait foi. Dans le cas contraire, le Conseil d'Administration peut refuser la demande.

Art. 11. Vote des résolutions. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Droit de vote

Les membres fondateurs et actifs ont uniquement le droit de vote.

Art. 12. Règles dérogatoires pour la modification des statuts et Certaines matières nécessitant des quorums accrus.

1. Nécessitent une majorité qualifiée les résolutions portant sur les matières suivantes:

a.) la modification des statuts,

b.) la dissolution de l'a.s.b.l.

c.) l'exclusion d'un associé selon les modalités de l'article 7.

L'objet de ces délibérations est spécialement indiqué dans la convocation, à peine de nullité.

2. Quorum de présence:

L'Assemblée ne peut valablement délibérer sur ces points que si deux tiers au moins des membres sont présents ou représentés.

Si une première assemblée n'atteint pas les conditions de quorum précité, il peut être convoqué une seconde assemblée qui statuera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, dans ce cas la résolution sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Par dérogation à l'alinéa qui précède, si l'ordre du jour comprend la modification de l'objet de l'a.s.b.l. ou la dissolution de celle-ci, la seconde assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée. Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

3. Majorité de vote

Les résolutions portant sur les points prévus au 1. du présent article nécessitent une majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

Par dérogation à l'alinéa qui précède, si l'ordre du jour comprend la modification de l'objet de l'a.s.b.l. ou la dissolution de celle-ci, nécessite une majorité qualifiée de trois quarts des membres présents ou représentés.

4. Toute modification des statuts est publiée dans le mois au Mémorial C.

Art. 13. Publicité des résolutions de l'Assemblée Générale aux associés et Aux tiers. Les résolutions prises par l'Assemblée Générale sont publiées par affichage au siège social de l'a.s.b.l.

5. Le Conseil d'Administration

Art. 14. Composition, Nomination, Mandat, Vacance de poste.

1. L'a.s.b.l est administrée par un Conseil d'Administration constitué au minimum de 5 membres élus par l'Assemblée Générale. Il se compose d'un président, d'un vice-président-porte-parole, d'un trésorier, d'un secrétaire, ainsi que de 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Tout administrateur empêché peut se faire représenter par un autre administrateur; un administrateur ne peut, lors de toute réunion du Conseil, représenter qu'un seul autre administrateur. Toute décision doit être prise à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas de parité, le vote est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2. En cas de vacance d'un siège d'administrateur, l'Assemblée Générale élit un administrateur parmi les membres.

Art. 15. Mandat d'administrateur. Le mandat d'administrateur est d'une durée de 3 ans renouvelable. Il est exécuté à titre bénévole et ne donne lieu ni à rémunération, ni à indemnité.

Art. 16. Devoirs et Pouvoirs du Conseil d'Administration.

1. Le Conseil d'Administration a les devoirs suivants:

- a.) il assure la gestion de l'a.s.b.l.
- b.) il représente l'a.s.b.l. dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires.
- c.) il convoque les Assemblées Générales, tant ordinaires qu'extraordinaires.
- d.) tous les ans, il est tenu de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activité, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

2. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus, à l'exception seulement des matières réservées par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

3. La signature conjointe d'un des administrateurs, du trésorier et du président engage l'a.s.b.l.

Il peut déléguer ses pouvoirs à l'un quelconque de ses membres, ou même, à un tiers en cas d'utilité dûment motivée.

6. Gestion du patrimoine

Art. 17. Cotisations (maximum de cotisations). Le montant de la cotisation annuelle est décidé par l'Assemblée Générale. Le maximum de la cotisation annuelle est de 50 euros.

Art. 18. Possessions. L'a.s.b.l. peut accepter des libéralités entre vifs ou testamentaires.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. La dissolution et liquidation de l'a.s.b.l. constitue une matière réservée à l'Assemblée Générale nécessitant une majorité qualifiée (Voir arts 8.2, e et 12.1, b).

Pour le surplus, il y a lieu à application des dispositions légales en la matière.

Art. 20. Disposition du patrimoine en cas de liquidation. En cas de liquidation de l'a.s.b.l., l'actif restant sera, après apurement du passif, affecté à un don pour une association caritative choisi par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Dispositions finales. Pour les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait le 25 janvier 2012 à Dudelange.

Yasmine MAHMOUD / El Sayed MORSY / Hani NASSER / Samir
TANIOS / Hamza MOHAMED / EWIS Mohamed / Nachwa ADIB
SOLIMAN GERGES.

Référence de publication: 2012015706/174.

(120018794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Immorod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.244.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Mandataire

Référence de publication: 2012017888/10.

(120021832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Intertechnology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017889/10.

(120021955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Invidia s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 148.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012017891/12.

(120021624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Jack-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 158.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012017893/14.

(120022209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

SD Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.707.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company SD HOLDING COMPANY S.A., with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg number B 152.707, incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 15th April 2010, published in the Mémorial C number 977 of the 10th May 2010.

The by-laws were modified by a deed before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 31st May 2010, published in the Mémorial C number 1457 of the 16th July 2010.

The corporate capital of the company is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by eight thousand (8,000) shares, with a nominal value of five Euro (EUR 5.-) each.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of REVICONCONSULT S.à r.l. as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

4. Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The limited liability company REVICONCONSULT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139.013.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company namely Mr Engel Johan Roelof Koolhaas, Mr Stéphane Noirie, Mr Thierry Déau, Mr Paul-Henri Aumont, Mr Anthony Leslie John Stratfold, Mr Charles Paradis, Mr Jens Genkel, Mrs Julia Prescott, Mr Dusan Šamudovský, Mr Augusto José de Melo Faria de Barros, Mr Juraj Široký, and to the members of the statutory auditor's board of the company namely Mr Christopher McClune, Mr Luis Filipe Ferreira Francisco, Mr Philippe Quillien, Mr Michel Boltz, for the performance of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SD HOLDING COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg numéro B 152.707, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 977 du 10 mai 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1457 du 16 juillet 2011.

Le capital social de la société s'élève quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de REVICONSULT S.à r.l. comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139.013.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Monsieur Engel Johan Roelof Koolhaas, Monsieur Stéphane Noirie, Monsieur Thierry Déau, Monsieur Paul-Henri Aumont, Monsieur Anthony Leslie John Stratfold, Monsieur Charles Paradis, Monsieur Jens Genkel, Madame Julia Prescott, Monsieur Dusan Šamudovský, Monsieur Augusto José de Melo Faria de Barros, Monsieur Juraj Široký, et aux membres du conseil des commissaires de la société à savoir Monsieur Christopher McClune, Monsieur Luis Filipe Ferreira Francisco, Monsieur Philippe Quillien, Monsieur Michel Boltz, pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cent vingt-cinq euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2012. Relation GRE/2012/173. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016200/124.

(120019640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Joy Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.623.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOY REAL ESTATE S.A.
Jacopo ROSSI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012017900/12.

(120021914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.300.110,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017914/11.

(120021827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.005.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 21 janvier 2012

En date du 21 janvier 2012, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sara Lou SHERMAN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2011;

- de coopter Madame Christina GROVE, née le 14 septembre 1966 à Morpeth, Northumberland, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle la suivante: Cardinal Place, 80, Victoria Street, SW1E 5JL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Wellington management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV-FIS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012018596/21.

(120022535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wisteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg B 112.542.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012020759/12.

(120025748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.
